

## /// L'ÉCHO DE L'ÉCO

Les éleveurs de porcs français ne ménagent ni leurs efforts ni leurs finances pour exercer leur activité tout en préservant l'environnement. La mise en œuvre de techniques de gestion durable est au cœur de leurs préoccupations et engendre des investissements impressionnants.

Ainsi, depuis 15 ans, c'est plus d'un milliard d'euros qui a été engagé dans la préservation de l'environnement. Près de 70% de cette somme ont été assumés par les agriculteurs eux-mêmes.

Dans les grandes régions de production comme la Bretagne, les efforts conjugués de plus de 600 éleveurs ont permis la réalisation de 445 stations de traitement du lisier. L'engagement financier est considérable lorsque l'on sait que chaque station revient en moyenne à 300 000 €.

Le développement de la méthanisation (qui permet notamment de produire de l'électricité) est également en route, grâce au plan EMAA<sup>3</sup>. 10% des installations « à la ferme » sont déjà implantées dans des exploitations porcines. Un effort à suivre !

3 - Plan Énergie Méthanisation Autonomie Azote lancé en mars 2013 par les ministres de l'Agriculture et de l'Écologie.

## /// ÉVÈNEMENT

**EN COHÉRENCE AVEC LES ATTENTES DES CONSOMMATEURS EN MATIÈRE D'ORIGINE DES VIANDES, INAPORC A LANCÉ LE 21 OCTOBRE DERNIER UNE VASTE CAMPAGNE DE COMMUNICATION RECENTRÉE AUTOUR DU LABEL VPF, VIANDE DE PORC FRANÇAISE.**

Elle est déclinée autour de plusieurs supports :

- ◆ des parutions dans la presse quotidienne nationale du 24 octobre au 4 novembre 2013 dans Le Monde, Le Figaro et Libération ;
- ◆ des parutions dans les magazines féminins, cuisine et TV d'octobre à décembre 2013 ;
- ◆ des recettes siglées VPF distribuées aussi bien dans les enseignes de la grande distribution que chez les artisans bouchers et charcutiers traiteurs ;
- ◆ une campagne web VPF articulée autour des QR codes présents sur les parutions presse et feuillets de recettes, des bannières sur des sites en affinité avec la cuisine et un jeu concours « Battle des chefs ».



**CONTACT PRESSE :**  
**INAPORC**

Didier DELZESCAUX et Rachel RIVIERE - Tél. : 01 44 93 60 00

## QU'EST-CE QU'INAPORC ?

L'interprofession porcine INAPORC rassemble les différents métiers de la filière porcine française : fabricants d'alimentation animale, éleveurs, abatteurs, découpeurs, charcutiers et salaisoniers, distributeurs (grande distribution, artisans bouchers et charcutiers-traiteurs, restauration collective). Sa mission est de défendre les intérêts de la filière porcine française et de mettre en œuvre des actions collectives. Dans ce cadre, INAPORC a pour objectif de promouvoir la viande de porc et les produits de charcuterie ainsi que le professionnalisme des acteurs de la filière porcine française. Ses domaines d'intervention sont notamment la communication, la recherche développement, l'export, la gestion des risques, le sanitaire, l'identification et la traçabilité.

## LE VRAI-FAUX

◆ **La viande de porc est faiblement émettrice de gaz à effet de serre**

**VRAI** Bien que la viande de porc soit la 1<sup>ère</sup> viande consommée en France, le secteur de l'élevage porcin n'est qu'un très modeste contributeur aux émissions nationales de gaz à effet de serre (GES), avec 0,3% du protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O) et 1,2% du méthane émis.

◆ **La majeure partie des nitrates en Bretagne provient des élevages porcins**

**FAUX** Seulement 21% des nitrates d'origine agricole apportés au sol breton proviennent des élevages porcins. 35% des nitrates sont issus des engrais chimiques, 34% des élevages bovins et 10% des élevages de volaille.

◆ **L'épandage des lisiers est strictement réglementé**

**VRAI** Chaque année le fumier et le lisier sont épandus selon des règles strictes fixées par la réglementation (doses, distances, périodes et délais d'enfouissement). Les épandages sont consignés sur un cahier d'épandage consultable par les services de l'Etat.

# INAPORC

newsmag presse n°4 - novembre 2013

**EDITO** Guillaume Roué,  
Président d'INAPORC



La question de l'environnement n'est pas une question politique. Vu de la fenêtre d'un éleveur de porcs, la protection de la qualité de l'eau par exemple, c'est un ensemble de pratiques quotidiennes très concrètes : depuis la gestion des effluents jusqu'à l'ajustement de l'alimentation de ses animaux, en passant par des investissements dans des stations de traitement le cas échéant. Cependant, au début de sa carrière ou lors de tout projet de modernisation de son élevage, c'est malheureusement aussi synonyme de parcours du combattant au plan administratif. Il n'est pas rare de devoir attendre 3 ans, parfois plus, avant d'obtenir l'autorisation de créer ou de moderniser son outil de travail. Quelle profession peut survivre à cet immobilisme organisé ? Les mesures de simplification attendues, régime d'enregistrement et révision des Zones d'Excédents Structurels (ZES), doivent être mises en œuvre rapidement. Les éleveurs de porcs français répondent aujourd'hui aux demandes des consommateurs d'une alimentation saine, tracée, de proximité, qui respecte l'environnement et le bien-être animal. À l'heure où des accords de libre-échange se négocient avec l'Amérique du Nord, où la Commission européenne semble renâcler à établir une règle claire en matière d'étiquetage de l'origine des produits et où la production française est en baisse de plus d'un million de porcs, la question est de savoir si les éleveurs de porcs français seront toujours là demain pour répondre à la demande des consommateurs français. Il y a urgence.

## LE CHIFFRE

# -20%

C'est la baisse significative du taux de nitrates dans les cours d'eau bretons depuis 10 ans<sup>1</sup>. Un résultat obtenu notamment grâce aux bonnes pratiques des éleveurs en matière de stockage et d'épandage des lisiers et fumiers, ainsi qu'à leur investissement dans la création de 445 stations de traitement du lisier.

1 - Source : « L'eau en Bretagne, bilan annuel 2011 », Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne.

# Tout est bon...

◆ À LA UNE : LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT AU CŒUR DE L'ADN DES ÉLEVEURS P. 1-2 ◆ ZOOM SUR... P. 3 ◆ L'ÉCHO DE L'ÉCO P. 4 ◆ ÉVÈNEMENT P. 4



## /// À LA UNE

## LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT AU CŒUR DE L'ADN DES ÉLEVEURS

Conformément aux préconisations du plan stratégique pour l'avenir de la filière porcine élaboré par le Ministère de l'Agriculture et dévoilé en avril dernier, François Hollande et Jean-Marc Ayrault ont récemment confirmé la mise en œuvre, début 2014, d'un régime d'enregistrement pour les élevages de porcs français. Une mesure de simplification des procédures vivement attendue par les éleveurs, confrontés à un véritable parcours du combattant administratif pour toute installation ou modification d'élevage.

À l'heure actuelle, les élevages de porcs sont soumis à une procédure d'autorisation pour toute exploitation de plus de 450 animaux équivalents<sup>2</sup>, alors que dans le reste de l'Europe, cette obligation n'existe qu'à partir de 2 000 places de porcs en production ou 750 places de truies. Conséquence : les éleveurs français doivent respecter un ensemble de formalités administratives extrêmement lourdes, coûteuses et longues.

Il leur faut, en moyenne, patienter 2 ans entre le dépôt du dossier et le début des travaux.

Initialement, les éleveurs demandaient tout simplement de s'aligner sur la réglementation européenne. En réponse, le gouvernement leur a proposé un régime d'enregistrement, applicable aux élevages de taille intermédiaire entre le seuil français actuel d'autorisation et le seuil européen.

En pratique, ce nouveau régime devrait permettre de réduire considérablement les délais d'instruction des demandes de création de nouveaux élevages ou de modernisation des élevages existants en supprimant l'enquête publique systématique pour les projets de taille modeste. Cela ramènerait le délai d'instruction des dossiers à 5 mois. Par ailleurs, afin de continuer à veiller à la préservation de l'environnement, l'étude d'impact sur l'environnement, elle, continuera bien entendu à être réalisée. ◆◆◆

♦♦♦ En outre, dans les cas où les conditions de milieu seraient particulièrement sensibles, le préfet aurait le pouvoir de rebasculer les dossiers en procédure d'autorisation. En créant cette nouvelle procédure, qui s'intercalera entre le régime simple de déclaration, applicable aux exploitations en-dessous du seuil de 450 animaux équivalents et celui, plus contraignant, de demande d'autorisation qui ne commencera alors qu'au-delà des seuils européens, les autorités visent, non pas à abaisser les exigences environnementales, mais à les concilier avec les nécessités économiques.

La filière porcine française a en effet traversé durant la dernière décennie nombre d'épreuves qui ont mis à mal sa compétitivité : flambée du coût des matières premières pour l'alimentation animale, distorsion de concurrence fiscale et sociale avec l'Allemagne... À ces difficultés sont venues s'ajouter des obligations nouvelles, qu'elles soient sociétales, environnementales ou réglementaires, avec pour corollaire des besoins accrus en investissement et un alourdissement des démarches administratives.

Alors que l'Allemagne a augmenté sa production d'un tiers en dix ans et investi dans des élevages modernes, la production française a stagné et commence même à reculer. Le parc de bâtiments d'élevage, l'outil de production essentiel, est vieillissant, les lourdeurs administratives freinant des investissements rendus déjà difficiles par la conjoncture porcine plus que délicate depuis plusieurs années.

En dépit de ces difficultés, le respect de l'environnement est toujours resté au cœur des préoccupations des éleveurs de porcs français. En témoignent les efforts remarquables effectués par la profession ces 15 dernières années en matière de protection de l'environnement.

Cela se traduit concrètement au sein des exploitations par la gestion rigoureuse du stockage et de l'épandage des effluents afin d'éviter toute nuisance aux tiers et à l'environnement. L'alimentation des porcs est également optimisée afin de minimiser les rejets d'azote. Quant aux éleveurs présents dans les zones sensibles comme la Bretagne, ils sont nombreux à avoir investi dans des stations de traitement grâce

auxquelles le lisier est transformé en compost, véhiculé ensuite vers les régions déficitaires en engrais naturel. Plus récemment, les éleveurs s'intéressent de près au développement d'installations de méthanisation qui permettent de produire une énergie renouvelable tout en traitant les déchets.

Ces efforts ont contribué à la baisse notable des taux de nitrates dans les cours d'eau de l'ouest et aux résultats significatifs obtenus en matière de résorption de l'azote.

Ces efforts vont perdurer, les éleveurs de porcs ont montré ces dernières années leur implication en la matière. La prise en compte de la protection de l'environnement fait désormais partie de l'ADN des jeunes éleveurs. La réponse apportée par le gouvernement avec l'annonce de la mise en œuvre d'un régime d'enregistrement pour les élevages de porcs relève de la simplification administrative pour permettre les investissements nécessaires à la modernisation de ces élevages. Cette modernisation est indispensable pour améliorer encore les performances techniques, économiques, environnementales et sanitaires.

## /// ZOOM SUR

### LA QUALITÉ DE L'EAU, AU CŒUR DU TRAVAIL QUOTIDIEN DES ÉLEVEURS DE PORCS



**Préserver la qualité de l'eau est une préoccupation majeure des éleveurs de porcs. Un ensemble de bonnes pratiques et des équipements performants ont été mis en œuvre sur le terrain pour limiter l'impact environnemental de leur activité.**

Connaissez-vous la différence entre lisier et fumier ? Le lisier est composé des déjections des animaux et le fumier, de ces mêmes déjections mélangées à de la paille. Les deux ont mauvaise réputation alors même qu'ils sont un engrais naturel qui permet de fertiliser les sols pour nourrir les plantes. Ils permettent ainsi de limiter le recours aux engrais chimiques. En effet, lisier et fumier contiennent de l'azote et du phosphore, des éléments nutritifs indispensables à la croissance des plantes. Ils constituent donc un précieux engrais naturel qui permet de fertiliser les sols pour nourrir les plantes. Ils font l'objet des soins les plus attentifs des éleveurs de porcs qui mettent tout en œuvre au quotidien pour les utiliser de manière raisonnée et éviter toute pollution.

Le stockage et l'épandage du lisier et du fumier sont strictement encadrés par la réglementation.

Pour éviter les pertes au stockage, le lisier est entreposé dans des fosses étanches et couvertes où il est conservé plusieurs mois en attendant de l'utiliser au moment où les cultures en ont besoin.

La clé de l'épandage des fumiers et lisiers sur les parcelles est d'apporter la bonne dose au bon moment pour les plantes. Les éleveurs établissent par conséquent un plan prévisionnel, dit « plan d'épandage », prenant en compte les besoins des plantes et déterminant les parcelles les plus adaptées. Les quantités apportées parcelle par parcelle sont consignées dans un cahier d'épandage.

Lorsqu'un cours d'eau traverse leur exploitation, les éleveurs veillent à aménager sur ses rives des bandes d'herbe non fertilisées, dites « bandes enherbées », sur une largeur de 5 mètres. Leur fonction est de limiter le risque de ruissellement. On en compte 25 000 ha rien qu'en Bretagne !

Dans les zones vulnérables du point de vue de l'environnement, les éleveurs effectuent un test afin de déterminer la teneur en azote par m<sup>3</sup> de lisier, ainsi qu'une analyse des sols pour apporter la bonne dose en fonction du besoin de croissance de la plante et des réserves présentes dans le sol. Après les moissons, les agriculteurs sèment, dans ces mêmes zones, des plantes pour l'automne et l'hiver, qui viendront utiliser les reliquats de nitrates.

Au sein des grandes régions d'élevage, les professionnels n'ont pas hésité à investir dans des stations de traitement fonctionnant à la manière des stations d'épuration des

villes. Elles permettent la transformation du lisier en compost qui peut ensuite être acheminé vers les zones déficitaires en engrais naturel. Il existe ainsi 450 stations de traitement de lisiers en Bretagne.

Enfin, pour limiter les rejets à la source, les efforts de la filière ont porté sur l'alimentation des animaux. Ainsi, l'alimentation dite « multiphase » permet d'adapter précisément les repas en fonction de l'âge et des besoins des porcs. Cela permet aussi de limiter les rejets. Grâce aux recherches et à l'efficacité technique des élevages, les porcs rejettent aujourd'hui entre 40 et 45% d'azote et entre 60 et 70% de phosphore en moins qu'il y a 25 ans.

**L'ensemble de ces bonnes pratiques fait partie intégrante du travail quotidien des éleveurs de porcs depuis plus de 15 ans.**

## /// 3 QUESTIONS À...



Thierry Coué  
ELEVEUR ET RESPONSABLE DU DOSSIER ENVIRONNEMENT  
À LA FNP (FÉDÉRATION NATIONAL PORCINE)

♦ **La mise en place d'un régime d'enregistrement pour les élevages de porcs ne correspond pas tout à fait à vos demandes, puisque vous demandiez un alignement des seuils français sur les seuils pratiqués chez nos voisins européens. Répond-elle, malgré tout, à vos attentes ?**

Nous demandions certes un alignement sur les seuils européens et nous avons obtenu un régime intermédiaire. Nous nous en félicitons néanmoins car ce régime, si l'administration respecte bien les annonces politiques de choc de simplification, sans chercher à durcir le dispositif par ailleurs, aura le mérite de simplifier et de raccourcir le délai d'instruction des

dossiers et d'obtention de l'autorisation administrative nécessaire au lancement d'un projet. Savez-vous qu'en Allemagne il faut 6 à 7 mois pour obtenir une autorisation alors qu'en France, 2 à 3 ans de navettes avec l'administration sont nécessaires ?

♦ **Quelle autre mesure serait souhaitable pour faciliter la modernisation des élevages et donc l'amélioration de leur compétitivité ?**

Le régime d'enregistrement est un espoir d'allègement des procédures administratives tout en conservant les mêmes exigences de respect de l'environnement. Elle doit absolument être complétée par la révision du régime des Zones d'Excédents Structurels (ZES) pour faciliter les regroupements d'élevages. L'enjeu n'est pas d'augmenter la production car celle-ci est en baisse mais de maintenir le potentiel de production pour continuer de garantir au consommateur une viande de porc d'origine française et préserver les 100 000 emplois que

représente la filière porcine française sur notre territoire.

♦ **Pour l'avenir, quel message souhaitez-vous faire passer aux autorités ?**

Notre pays doit aller vers encore plus de simplification en matière réglementaire car notre économie est en danger. Il faut également réhabiliter le métier d'éleveur. Notre profession souffre d'idées reçues alors que la preuve a été faite de notre investissement dans la préservation de l'environnement. Dans l'ouest du pays, nous avons pu obtenir une baisse de 20% des taux de nitrates. Dans certains cantons, le taux de résorption de l'azote atteint 170% voire 200%. Des efforts gigantesques ont été faits au sein de la filière, pourtant fragilisée par la hausse du coût des céréales, en termes d'investissement. Ces efforts des éleveurs de porcs doivent être reconnus et valorisés.

